

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1957-1958

Annexe au procès-verbal de la séance du 4 mars 1958.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

tendant à inviter le Gouvernement à proposer comme siège des organisations européennes la ville de Paris ou une cité lui étant proche.

PRÉSENTÉE

Par M. MARCILHACY

Sénateur.

(Renvoyée à la Commission des affaires étrangères.)

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le renom de la Ville de Paris s'étend au-delà de nos propres frontières. C'est à Paris qu'ont pris naissance les grands courants littéraires culturels et sociaux des deux derniers siècles.

Nulle terre en Europe ne paraît donc mieux convenir à l'œuvre de coordination qu'entreprennent pour lien commun les pays du vieux continent détenteurs et gardiens d'une même civilisation.

En conséquence, nous vous demandons d'adopter la proposition de résolution suivante:

PROPOSITION DE RESOLUTION

Le Conseil de la République invite le Gouvernement à proposer comme siège des organisations européennes la ville de Paris ou une cité lui étant proche.